

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 539

présenté par

M. Richard, M. Benoit, M. Degallaix, M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Piron, M. Reynier, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaïtu, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Weiten

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Le président de la commission est entendu, avant sa nomination, par le Parlement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement d'une disposition introduite par le Sénat.